
PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**E-LEARNING
“BLANCHIMENT”**



LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Modalités d'accès

Session ouverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
Sur la plateforme 360LEARNING
Sur inscription auprès de l'EDA

Tarifs

Pour les avocats libéraux : aucune avance de frais sous condition de communication de votre attestation URSSAF de l'année en cours (téléchargeable à partir de votre [compte en ligne](#)) pour transmission au FIF PL. Un montant de 50 euros sera prélevé de votre budget individuel FIF PL 2024 à moins que ce budget soit d'ores et déjà épuisé.

Autres publics : 50 euros

Contacts / Accessibilité aux personnes handicapées

Référent « handicap » : 0694224438 / 0694213423

Chaque témoignage vidéo fait l'objet d'un sous-titrage et d'une transcription vidéo permettant aux personnes malentendantes ou malvoyantes de suivre le parcours de formation.

Objectifs

Connaître et comprendre les obligations légales et réglementaires qui s'imposent aux avocats afin de prévenir toute instrumentalisation de vos services à des fins criminelles :

- Comprendre les concepts et les mécanismes relatifs au blanchiment d'argent
- Identifier les risques que vous pouvez encourir

- Organiser votre dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans votre structure

Prérequis

Être élève avocat ou avocat

Thème traité, Spécialisation concernée

Thème traité : déontologie

Spécialisation concernée : néant

Niveau

Le niveau d'enseignement, selon le schéma défini par la décision à caractère normatif du CNB, est le suivant (en gras) :

- **Tout avocat**
- Niveau 1 : débutant (acquisition des fondamentaux)
- Niveau 2 : intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)
- Niveau 3 : avancé (s'adressant aux spécialistes et praticiens expérimentés)

Nombre d'heures de formation estimé

3 heures (travaux compris)

Séquences d'apprentissage / méthodes mobilisées / modalités d'évaluation

La formation se compose d'un parcours de 8 modules que vous pourrez suivre à votre rythme avec le déroulé suivant :

1. Les enjeux de la LCB-FT
2. Cadre normatif et démarche
3. Réaliser sa cartographie des risques
4. Procédures et contrôles internes
5. Le devoir de vigilance
6. La déclaration de soupçon
7. Les sanctions encourues et le contrôle exercé par les Ordres
8. Les CARPA

Chaque séquence fait l'objet d'une évaluation des acquis grâce à des quiz de validation (questionnaires à choix multiples et/ou à réponses multiples, mises en situation, etc.). Pour passer à la séquence suivante, 70 % minimum de réussite aux quiz est nécessaire (exercice bloquant jusqu'à l'atteinte d'un pourcentage de réponses satisfaisantes). Ainsi, vous pourrez vérifier si vous avez correctement assimilé les connaissances.

Temps estimé des modules : de 5 à 15 minutes/module

La formation alterne des vidéos, des articles, des documents interactifs, des infographies et des outils à votre disposition.

Au-delà de la formation, le CNB a conçu différents supports et outils pour vous aider à vous mettre en conformité :

- un guide pratique LCB-FT ainsi que des exemples de formulaires et procédures internes
- un outil de cartographie des risques LCB-FT
- un outil de classification des risques LCB-FT

Date de dernière mise à jour des modules : septembre 2021

Personnes ayant conçu et animant la formation

Cette formation a été conçue par la société SIGNE DISTINCTIF et la direction juridique du Conseil national des barreaux.

Les personnes animant la formation sont les suivantes :

- Michelle Billet, ancienne présidente de la commission de contrôle des CARPA
- Arnaud de la Brunière, avocat et ancien président de l'Union Nationale des CARPA
- Jean-Christophe Cabotte, chef du département de l'Analyse du Renseignement et de l'information de Tracfin
- Chantal Cutajar, maître de conférences, directrice du Master 2 juriste compliance officer et du Master 2 sur les investigations financières à l'échelle européenne
- Olivier Fontibus, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Versailles
- Pascale Honorat, ancienne directrice de l'Observatoire du CNB
- Jean-Charles Krebs, Secrétaire Général de la CARPA de Paris et Président d'Honneur de l'UNCA

Modalités d'assistance

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra dans les meilleurs délais.

Modalités de sanction de la formation

Questionnaire anonyme d'évaluation de la formation

Remise par l'EDA d'une attestation de fin de formation :

- faisant état du nombre d'heures de formation suivies ;
- indiquant que la formation s'est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux ;
- spécifiant que les critères de prise en charge 2024 du FIF PL ont été respectés dans la mise en œuvre de la formation.